

RÉSUMÉ

POSITION DU RCM SUR LA LEVÉE DU MORATOIRE

Considérant la situation actuelle du logement à Montréal, le Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal (RCM) croit qu'il est prématuré de procéder à la levée du moratoire sur la conversion d'immeubles locatifs en copropriété divise.

De l'avis du RCM, si le gouvernement du Québec veut réellement accroître l'accès à la propriété des ménages à faibles et moyens revenus, tout en protégeant les droits des locataires en place, il devra faire appel à des mesures qui ne sont pas contenues dans son document intitulé Lever le Moratoire: une décision qui s'impose. Ces mesures comprendraient notamment:

- des programmes de subvention tenant compte du revenu des ménages pour l'accès à la propriété;
- des mesures législatives et réglementaires pénalisant la transaction ou la conversion d'immeubles locatifs comme véhicule de placement à des fins purement spéculatives;
- un droit illimité d'occupation à tous les locataires en place lors de travaux de réparations majeures ainsi qu'un pouvoir de contrôle sur l'opportunité de tels travaux par la Régie du logement;
- des incitations fiscales pour favoriser la qualité de l'entretien du parc locatif;
- une rétribution plus juste des compensations exigibles par le locataire en place lorsqu'il y a reprise de possession;
- une réflexion de la Loi sur la Régie du logement afin de lui permettre de réglementer les voies de contournement actuelles existantes;
- l'élaboration d'une véritable politique du logement au Québec, prenant en considération les caractéristiques socio-économiques des diverses couches de la population montréalaise.